

Rôle du conseil municipal jeunes

Créé en 2010, le CMJ est né de la volonté de la municipalité d'associer les jeunes Saint-Marcellinois à la vie de la commune et au fonctionnement des institutions, en sensibilisant à la citoyenneté et en renforçant la démocratie participative. Les Saint-Marcellinois entre 12 et 16 ans peuvent participer aux élections.



Un mandat de 2 ans

Conseiller municipal jeunes, c'est un mandat officiel de 2 ans. Des réunions de travail sont organisées autour de différents thèmes. C'est l'occasion d'échanger, de s'informer sur l'actualité de la ville et de travailler sur des actions. Le conseil municipal jeunes se réunit une fois par trimestre et bénéficie d'un budget de 10 000 € en investissement et de 5 000 € en fonctionnement pour mener à bien ses projets, en plus du soutien des services municipaux.

Quelle mission ?

Le conseiller municipal jeunes recueille les idées et initiatives des jeunes de la ville. Son rôle est consultatif, il fait des propositions sur divers aspects de la vie de la commune (solidarité, cadre de vie et environnement, festivités...), et contribue ainsi à la concrétisation de projets. Ce mandat est une occasion unique de s'engager et d'être acteur pour sa commune en bénéficiant d'une expérience enrichissante.

Être conseiller municipal jeunes, c'est contribuer à la démocratie, être citoyen, mais aussi faire bouger sa ville et

être le porte-parole de ses pairs. Un beau programme ! Chaque candidat doit d'ailleurs trouver un slogan résumant ses idées et motivations.